



## **BENEVOLES - CONVENTION**

### **1.1. Prestation du Home**

- Le Home de la Vallée de la Jogne assume l'entière responsabilité de l'accompagnement de ses résidents/hôtes effectué par des bénévoles
- La personne bénévole est considérée comme partenaire à part entière
- Les personnes effectuant du bénévolat sont encadrées par des professionnels
- Le Home propose au minimum une rencontre annuelle destinée spécifiquement aux bénévoles - (in)-formations/sorties (voir programme annuel)
- Défraiement selon la convention
- Le Home finance une formation à hauteur de CHF 50.00 par année

### **1.2. Introduction et accueil par l'équipe de l'animation/Foyer de jour**

- Visite du Home/foyer
- Présentation des résidents/hôtes
- Présentation des activités et Journée d'observation

### **1.3. Assurances**

- Couverture responsabilité civile prise en charge par le Home
- Accidents durant l'activité bénévole, pris en charge par l'assurance accident professionnelle du Home
- Accidents avec le véhicule privé lors de déplacements avec un résident/hôte couvert par l'assurance casco partielle du Home
- Couverture passager couverte par l'assurance privée de la personne bénévole

### **1.4. Nos attentes dans la relation**

- Porter une attention bienveillante à l'autre
- Adopter une attitude d'écoute en vue de reconnaître les besoins
- Avoir conscience de la valeur unique et irremplaçable de chaque Personne
- Respecter le rythme, les aspirations et l'individualité de la personne
- Maintenir et/ou favoriser l'autonomie par la valorisation des compétences
- Permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'institution

### **1.5. En général**

- Respecter les conditions définies par la convention avec le Home de la Vallée de la Jogne
- Accepter que l'activité soit sous la supervision du Home
- Demander de l'aide en cas de difficultés
- Transmettre les informations significatives au référant qui relayera
- Annoncer tout empêchement ou arrêt d'activité au plus vite
- Respecter le secret de fonction

### **1.6. Hiérarchie**



1. L'**animation** coordonne et supervise les activités des personnes bénévoles au Home
2. Le **foyer de jour** coordonne et supervise les activités des personnes bénévoles au foyer de jour

### 1.7. Données personnelles

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél privé \_\_\_\_\_ Tél portable \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Permis de conduire (catégorie + date) \_\_\_\_\_ merci d'en joindre une copie

**1.8.** Quels sont vos domaines d'excellences ? Expériences, professionnelles ou personnelles et formation (en lien avec l'offre)

---

---

---

**1.9.** Avez-vous déjà effectué du bénévolat ? oui  non

Si oui, lequel ?

---

---

---

**1.10.** Avez-vous suivi une formation dans le cadre du bénévolat ? oui  non

Si oui, laquelle ?

---

---

---

**1.11.** Quelles sont vos motivations d'engagement en tant que bénévole auprès de personnes âgées ?

---

---

---

**1.12.** Quelles sont les prestations que vous souhaitez proposer ?

- Accompagnement individuel
- Aide lors d'activités (p.ex.: loto, fête)
- Accompagnement lors de sorties
- Prestations de transports (rendez-vous, transports depuis le domicile, sorties, etc...)



Autres propositions :

---

---

---

**1.13. Disponibilités**

A quelle fréquence êtes-vous prêt(e) à vous engager :

\_\_\_\_\_ fois par semaine

\_\_\_\_\_ fois par mois

Occasionnellement (sur demande) au maximum \_\_\_\_\_ fois par an  
Pouvez-vous donner une estimation de votre présence en heures par prestation  
(max. 6 heures par semaine \_\_\_\_\_)

Quels jours êtes-vous disponible ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Matin							
Après-midi							
soir							

Y compris les jours fériés ? oui  non

Pour une durée de : 3 mois  6 mois  plus de 6 mois  autre \_\_\_\_\_

**1.14. Défraiement**

Vous avez droit, lors des accompagnements, à un défraiement pour :

- Billets d'entrées aux spectacles, aux cinémas, etc.
- Frais de matériel
- Boissons et repas durant l'activité

Votre N° de CCP ou N° de compte bancaire :

---

A partir de quelle date êtes-vous disponible ? \_\_\_\_\_

La présente convention prend effet le \_\_\_\_\_

La personne bénévole peut mettre un terme à son activité en tout temps moyennant préavis d'un mois

---

**1.15. Signatures** A compléter après la période d'introduction

Font parties intégrantes de cette convention :

- La charte éthique de l'AFIPA
- L'essentiel du droit des résidents
- Ligne de conduite du Home avec les dons



HOME DE LA VALLEE DE LA JOGNE \_\_\_\_\_



bénévoles - convention  
4 – sur - 4

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature de la personne bénévole \_\_\_\_\_

Signature pour le Home \_\_\_\_\_

**CETTE CONVENTION N'EST PAS UN CONTRAT DE TRAVAIL**